



socialplatform



Bruxelles, octobre 2004

Mieux utiliser les fonds publics

Le terme « marchés publics » est celui qui est utilisé par les gouvernements et les pouvoirs publics lorsqu'ils achètent des biens et des services et mandatent des travaux ou des services publics. Une grande quantité d'argent est dépensée ainsi chaque année pour plusieurs catégories de biens et de services, qu'il s'agisse de repas à l'école, de nouvelles autoroutes, etc.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les marchés publics représentent une part non négligeable de 16 % du PIB, soit 1 500 milliards d'euros, par an !

Les organisations non gouvernementales actives dans les domaines écologique, social et du commerce équitable, les syndicats, les entreprises sociales, les réseaux urbains et de nombreuses autres organisations souhaitent qu'il soit tenu compte des questions sociales et écologiques dans les processus de passation de marchés publics. C'est la raison pour laquelle nous avons uni nos forces à l'échelle européenne et que nous avons fait campagne afin de garantir que les nouvelles règles de l'Union européenne en matière de marchés publics accordent une plus grande liberté aux gouvernements et aux pouvoirs publics et leur permettent d'intégrer des considérations sociales, éthiques et écologiques dans les processus de passation de marchés publics.

Nous poursuivons aujourd'hui notre campagne au niveau national afin que les gouvernements et les pouvoirs publics puissent profiter au maximum de cette liberté ...

Le moins cher n'est pas nécessairement le meilleur

La mobilisation de fonds publics en faveur du développement durable est un moyen efficace de réaliser les objectifs écologiques, sociaux et éthiques. Le plus bas prix ne correspond pas toujours à la meilleure qualité, en particulier lorsqu'il s'agit de développement durable.

Lorsque les pouvoirs publics achètent de l'énergie renouvelable, des ordinateurs à faible consommation énergétique ou des aliments organiques ou issus du commerce équitable pour les cantines et les hôpitaux ; lorsqu'ils insistent que les entreprises qu'ils mandatent respectent

les droits de leurs employés, les normes de travail et les conventions collectives ; lorsqu'ils cherchent à multiplier les perspectives d'emploi pour les personnes moins valides ou pour les chômeurs de longue durée ; lorsqu'ils veillent à l'accès de tous lors de la conception et de la fourniture de travaux et de services, cela fait toute la différence.

Le moment est venu d'agir

Les gouvernements nationaux adaptent aujourd'hui leur législation pour qu'elle reflète les nouvelles règles européennes en matière de marchés publics adoptées en 2004. La législation de l'Union européenne permet aux gouvernements et aux pouvoirs publics de promouvoir des marchés publics durables, bien qu'ils n'y soient pas obligés.

Les gouvernements sont donc devant un choix : tireront-ils le meilleur parti de leurs possibilités de contribution au développement durable et adopteront-ils des règles qui encouragent les pouvoirs publics à acheter des biens et des services favorables au développement durable, ou ignoreront-ils leurs engagements en faveur du développement durable en adoptant des règles qui érigent des obstacles devant les pouvoirs publics qui souhaitent respecter leurs engagements ? Nous pouvons veiller à ce que les gouvernements prennent la bonne décision !

Prêcher par l'exemple

Les gouvernements de l'Union européenne se sont à plusieurs reprises fixés des objectifs en matière de développement durable :

- L'Union européenne dispose de sa propre Stratégie européenne de durabilité. Adoptée par les gouvernements en 2001, elle vise à garantir que le développement économique aille de pair avec la protection de l'environnement, l'emploi, l'inclusion sociale et le progrès social. En vertu de cette stratégie, les politiques dans différents domaines doivent se soutenir mutuellement et être cohérentes.
- Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe adoptée par les gouvernements en juin 2004 (et qui doit encore être ratifiée par les Etats membres) fait du développement durable l'un des principaux objectifs de l'Union européenne. En effet, elle stipule que « *L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ».
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a été adoptée en 2000 et incluse dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, définit des droits fondamentaux en matière sociale et d'emploi, y compris la non discrimination, le droit à des conditions de travail « justes et équitables », le droit de s'affilier à un syndicat et le droit aux négociations collectives et à l'action collective.

- Le rapport du Forum plurilatéral européen sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) adopté par les employeurs, les organisations d'entreprises, les ONG et les syndicats en juin 2004 reconnaît le rôle que peut jouer la RSE dans le développement durable. Il recommande que les pouvoirs publics soutiennent l'élaboration de produits et de services qui tiennent compte de l'intérêt de la société et de l'environnement et qu'ils cherchent à utiliser les fonds publics de la manière la plus responsable et la plus efficace possible en tenant compte des considérations écologiques et sociales mais également économiques.

Par ailleurs, la plupart des Etats membres de l'Union européenne mettent en œuvre leur propre stratégie de développement durable nationale, régionale et/ou locale. Il est donc tout à fait naturel de veiller maintenant à maximiser le potentiel des marchés publics à favoriser le développement durable.

Comment agir ?

Le moment est venu de faire pression sur nos gouvernements nationaux pour qu'ils veillent à ce que les règles en matière de marchés publics soient favorables à l'environnement et à la société. Vous êtes invité(e) à écrire au ministre chargé de l'élaboration des règles en matière de développement durable. Vous pouvez vous inspirer de la lettre-type ci-jointe et des arguments avancés ci-dessus qui établissent un lien entre les marchés publics et les stratégies et objectifs européens et nationaux dans le domaine du développement durable. Et pourquoi ne pas associer nos forces à celles des membres nationaux des organisations européennes qui travaillent sur ces questions ? Consultez la liste des membres figurant sur les sites Web ci-dessous :

- Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) www.epsu.org
- GMB www.gmb.org.uk
- CES www.etuc.org
- Bureau européen de l'environnement (EEB) www.eeb.org
- Social Platform www.socialplatform.org
- Forum européen des personnes handicapées www.edf-feph.org
- Eurocities www.eurocities.org
- European Fair Trade Association www.eftafairtrade.org
- CECOP www.cecop.org
- ICLEI www.iclei-europe.org/procurement

Pour de plus amples informations

Nous avons également élaboré un « *Guide pratique sur la mise en œuvre et la sous-traitance en vertu des nouvelles directives de l'Union européenne sur les marchés publics* ». Ce guide peut être téléchargé à partir des sites Web ci-dessus.

Vous trouverez également de plus amples informations sur les marchés publics et/ou le développement durable sur les sites Web suivants :

- Page de la Commission européenne sur les marchés publics :
- http://europa.eu.int/comm/internal_market/publicprocurement/index_en.htm

- Campagne des syndicats et des ONG « *Investir pour le développement durable* »
<http://www.socialplatform.org/module/FileLib/ManifestoforSustainableInvestmentEN.pdf>
- Campagne Procura^t de l'ICLEI sur les marchés publics durables www.iclei-europe.org/procurement
- Rapport du Forum plurilatéral européen sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE)
http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/csr_index.htm

Lettre-type à l'attention des gouvernements visant à intégrer le développement durable dans les règles en matière de marchés publics aux niveaux écologique, social et éthique

Nous, (organisation(s)), vous invitons à tirer le meilleur parti des opportunités créées par les directives de l'Union européenne sur les marchés publics et à transposer ces dernières dans le droit interne de manière à promouvoir le développement durable.

Nous vous rappelons que le plus bas prix ne correspond pas toujours à la meilleure qualité. Les critères d'octroi de marchés publics qui ne sont pas exclusivement économiques par nature peuvent être tout aussi importants lors de vos décisions.

Pour autant que les critères soient liés à l'objet du contrat en question, ils peuvent être utilisés pour déterminer ce qui constitue l'offre qui est la plus avantageuse sur le plan économique. Cela doit transparaître sans équivoque dans le droit interne.

Il est important de veiller à ce que les règles en matière de marchés publics permettent aux pouvoirs publics d'inclure des critères sociaux, écologiques et éthiques dans les processus de passation de marchés publics et d'exiger le respect de la législation sociale et environnementale et des conventions internationales.

Les règles adoptées doivent encourager les pouvoirs publics à :

- Inclure dans les caractéristiques et les critères d'octroi de marchés publics des considérations sociales, écologiques et éthiques qui répondent aux besoins du public concerné en faisant du développement durable l'un des objectifs du droit interne ;
- Accepter les labels de commerce équitable et les éco-labels comme preuve du respect des critères, en particulier lorsqu'une certification tierce est requise pour revendiquer de manière crédible des performances sociales ou écologiques, par exemple l'électricité verte ou la sylviculture durable ;
- Garantir que les soumissionnaires respectent leurs obligations en matière de protection de l'emploi, des conditions de travail et de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, en vertu des lois et des conventions collectives (et consacrées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les conventions de l'OIT) ;
- Promouvoir les perspectives d'emploi et de formation pour les chômeurs de longue durée et les personnes handicapées, notamment en réservant des marchés publics à des lieux de travail protégés qui emploient des personnes handicapées ;
- Inclure des critères d'accessibilité obligatoires en faveur des personnes handicapées dans les caractéristiques techniques de leurs appels d'offres ;
- Traiter le non respect des obligations sociales, écologiques et éthiques comme un manquement grave et un motif d'exclusion d'un marché public.

Les marchés publics constituent un outil crucial au moyen duquel les gouvernements et les pouvoirs publics peuvent promouvoir le développement durable.

Vous avez aujourd'hui une chance de faire toute la différence : saisissez-la !

Organisations en campagne



La **Social Platform** est une association qui regroupe plus de 30 organisations non gouvernementales, fédérations et réseaux européens qui œuvrent dans le secteur social. Le principal objectif de la **Social Platform** est de créer une Europe pour tous en défendant l'inclusion et la justice sociales et en luttant contre toutes les formes de discrimination.

Tél. : 32 2 511 37 14, Fax : 32 2 511 19 09, courriel : policy@socialplatform.org, www.socialplatform.org



Le **Forum européen des personnes handicapées (FEPH)** est l'organisation européenne centrale représentant les intérêts de 50 millions de personnes handicapées en Europe. La mission du FEPH est de veiller à ce que les personnes handicapées jouissent de tous les droits fondamentaux et de l'homme.

Tél. : +32 2 2824600, Fax : +32 2 2824609, courriel : info@edf-feph.org www.edf-feph.org



La **Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)** représente 180 syndicats du secteur public auxquels sont affiliés dans toute l'Europe 8 millions de travailleurs des administrations nationales et européennes, des gouvernements locaux et régionaux, des services de santé et sociaux et des entreprises de services publics (énergie, déchets, eau).

Tél. : + 322 250 10 80, Fax : + 322 250 10 99, courriel : epsu@epsu.org www.epsu.org



GMB est le quatrième plus grand syndicat de Grande-Bretagne et représente 650 000 membres dans 8 secteurs : les services publics, les services commerciaux, la construction, l'ingénierie, l'alimentation et les loisirs, la transformation, l'énergie, le textile et l'habillement.

Tél. : +322 230 56 75, Fax : +322 230.56.24

Courriel : gmb-brussels@geo2.poptel.org.uk www.gmb.org



La **Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé, des coopératives sociales et des entreprises participatives (CECOP)** est une association internationale sans but lucratif représentant les petites et moyennes entreprises contrôlées par leurs travailleurs dans 42 pays membres du Conseil de l'Europe. Tél. : +32 2.543.10.33, Fax : +32.2.543.10.37, courriel : cecop@cecop.coop www.cecop.coop

La **CES** est un partenaire social représentant les travailleurs et leurs organisations au niveau de l'Union européenne. Elle œuvre pour la création d'une Europe unie de la paix et de la stabilité dans laquelle les travailleurs peuvent jouir d'un niveau de vie élevé. La CES regroupe 77 confédérations nationales de syndicats dans 35 pays et 11 fédérations industrielles européennes représentant 60 millions de travailleurs. Tél. : 32-2-2240-411, Fax : 32-2-2240-454/55, courriel : ETUC@ETUC.ORG www.etuc.org



EUROCITIES est le réseau des grandes agglomérations européennes représentant 120 villes à travers l'Europe, soit plus de 100 millions d'habitants. EUROCI TIES œuvre en faveur d'une vision partagée du développement durable selon laquelle tous les citoyens peuvent jouir d'une grande qualité de vie. Tél. : +32 2 552 08 88, Fax : +32 2 552 08 89, courriel : info@eurocities.be www.eurocities.org



Le **Bureau européen de l'environnement (BEE)** est une fédération qui regroupe 143 organisations non gouvernementales dans 31 pays. La mission du BEE est de promouvoir les politiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable au niveau de l'Union européenne.

Tél. : +32 2 289 1090, Fax : +32 2 289 1099, courriel : info@eeb.org www.eeb.org